



ASIE/IRAQ - Reconnaissance des langues syriaque et arménienne au nombre des langues officielles

Bagdad (Agence Fides) – Le Parlement irakien a reconnu le syriaque et l'arménien au nombre des langues officielles du pays, ainsi que le langage parlé par les turkmènes. La loi sur les langues officielles a été approuvée par la Chambre des représentants mardi 7 janvier et constitue l'aboutissement de dix années d'efforts et de mobilisation visant à faire reconnaître au niveau législatif un principe déjà présent dans la Constitution, qui le garantissait comme expression de l'égalité des droits exercés par l'ensemble des citoyens irakiens. De fait, jusqu'à ce jour, les seules langues officielles reconnues par l'administration publique étaient l'arabe et le kurde.

Selon des sources locales consultées par l'Agence Fides, la mesure a été accueillie avec satisfaction par les communautés chrétiennes intéressées. « Le syriaque, la langue du Christ, la langue de nos ancêtres, de Babylone et de l'Assyrie, est redevenue une langue officielle en Irak » a déclaré Yonadam Kanna, parlementaire irakien et Secrétaire général de l'Assyrian Democratic Movement. La loi trouvera des applications concrètes surtout dans les zones habitées plus densément par les chrétiens arméniens et syriaques telles que la Plaine de Ninive et les gouvernorats de Dahuk et d'Erbil.

A un moment dramatique de l'histoire du pays, marqué par de nouveaux affrontements sectaires et par des agressions militaires perpétrées par des factions djihadistes, la mesure législative réaffirme à sa manière la vocation plurielle, interethnique et interconfessionnelle seule capable de garantir la survie de l'Irak en tant que nation. (GV) (Agence Fides 10/01/2014)